

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 761

15 mars 2016

SOMMAIRE

AB European Infrastructure Senior Debt S.à r.l.	36501	IP Holdings S.A.	36521
Agropar	36519	Kwintet International S.à r.l.	36526
AIM S.à r.l.	36482	LFP S&P Capital IQ Fund	36516
Allianz Global Investors Fund IX	36523	Longview Partners Investments	36487
Allianz Global Investors GmbH	36522	Navico S.A.	36510
BNP Paribas L1	36485	NEXT AM Fund	36518
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	36510	Paxedi S.A. - SPF	36509
Brookfield Office Properties (Luxembourg) Branch	36509	Ramius Special Alternative Program	36508
Brookfield Properties (Luxembourg) Branch	36509	SA Contraste Europe	36482
Caribe Holding S.A. SPF	36523	Scheffer Participations S.A.	36521
CB - Accent Lux	36484	Schroder Selection	36522
Etablissement May S.à r.l.	36482	Schroder Selection	36522
European Capital Partners (Luxembourg) S.A.	36528	Schroder SMBC Global Bond Series	36522
F&B Investments S.A.	36520	Schroder SMBC Global Bond Series	36523
Filalou S.A.	36510	Stibium International S.à r.l.	36499
Fundo	36482	Tallon Group S.à r.l.	36487
Généralpart	36486	UniInstitutional EM Corporate Bonds Low Duration Sustainable	36516
Hermesco Holding S.A.	36520	UniInstitutional EM Corporate Bonds Low Duration Sustainable	36516
HLSS Luxco 1A S.à r.l.	36524	Venoge S.A.	36522
Hobaco S.A.	36520	WestOptiFlex SICAV	36500
		Xerys Luxembourg GP S.à r.l.	36511

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de FUNDO à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2016 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (ifs.fds@bd.lux) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016078280/755/22.

SA Contraste Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.569.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 10 juin 2015

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée d'un an, les personnes suivantes en qualité d'administrateur:

- Monsieur Jean-Pierre CARDINAEL;
- Monsieur Marc EVRARD;
- Monsieur Bernard MARCHANT;
- Monsieur Benoît PIROTTE dont la nouvelle adresse est B-1421 OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC, Avenue de la Tendraie 9.

Le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Benoît PIROTTE pour une durée d'un an.

Les mandats ainsi renouvelés se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, au poste de Réviseur d'Entreprises, la société FIDEWA-CLAR SA ayant son siège social Rue du Château d'Eau 2-4 à L-3364 Leudelange, inscrite au registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B165.462 et représentée par Monsieur Raphaël LOSCHETTER à la date de ce jour pour une durée d'un an. Le mandat ainsi donné se terminera lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016006053/22.

(160004643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Etablissement May S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AIM S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 148.062.

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "IT ATTITUDE S.A.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 95.574,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Tahar SEGHIER, administrateur de société, demeurant professionnellement à Windhof,

détentrice de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "AIM S. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 23 434), avec siège social à L-8366 Hagen, 18, rue Randlingen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.062, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 1962 du 8 octobre 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 14 octobre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3124 du 20 décembre 2011 et par le notaire Cosita DELVAUX, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 3 janvier 2014, publié au Mémorial C, numéro 506 du 25 février 2014,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Cession de parts sociales

La société «IT ATTITUDE S.A.», comparante, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-neuf (49) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société "AIM S. à r.l." à Monsieur Eddy MAY, ouvrier, né à Arlon (Belgique) le 20 août 1986, demeurant à B-6700 Arlon, rue Saint-Fiacre, 14, ici présent et qui accepte.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société "AIM S. à r.l.", ici représentée par son gérant technique Monsieur Andrew Martin BURROWS, gérant de société, demeurant à Fauvillers (Belgique) et son gérant administratif Monsieur Tahar SEGHIER, prénommé, déclare accepter la présente cession.

Observation est faite que Monsieur Andrew Martin BURROWS est ici représenté par Monsieur Tahar SEGHIER en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 novembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Après la prédite cession, les cent (100) parts sociales sont réparties comme suit:

- La société «IT ATTITUDE S.A.», préqualifiée,	51
cinquante et une parts sociales	
- Monsieur Eddy MAY, préqualifié,	
quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite la société «IT ATTITUDE S.A.» et Monsieur Eddy MAY, seuls associés de la société "AIM S. à r.l.", ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en "Etablissement May S. à r.l." et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Etablissement May S. à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'achat et la vente de biens mobiliers d'occasion, l'achat de marchandises dans le cadre de faillites, le recyclage informatique et le service de vide grenier.

La Société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4. Al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Windhof (Grand-Duché de Luxembourg).”

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Tahar SEGHIER de sa fonction de gérant administratif et lui donnent décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Eddy MAY, préqualifié, en qualité de gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique Monsieur Andrew Martin BURROWS et du gérant administratif Monsieur Eddy MAY.

Déclaration

Monsieur Eddy MAY, préqualifié, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la cession de parts ci-dessus et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEGHIER, MAY, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000041/93.

(150239923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

des actionnaires du compartiment Global Absolute Fund de CB-Accent Lux qui se tiendra le *1^{er} Avril 2016* à 11 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Exposé détaillé de la situation actuelle du compartiment Global Absolute Fund;
2. Examen de l'évolution envisageable pour le compartiment ;
3. Prise de décision concernant l'éventuelle liquidation du compartiment Global Absolute Fund ;
4. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée délibérera sans quorum de présence et décidera à la majorité simple des actions représentées.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions deux jours francs avant l'assemblée générale auprès de :

Pour le Luxembourg :
State Street Bank Luxembourg S.C.A.
49, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg

Représentant et Service de paiement en Suisse:
Cornèr Banca S.A.
Via Canova, 16
CH- 6901 Lugano

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016078281/755/24.

BNP Paribas L1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.327.

I. STATUTORY GENERAL MEETING

The

STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Friday, *April 15, 2016* at 2.30 p.m. CET, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2015 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the proportion of shares represented. Account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

And at the same day by:

II. SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

As the quorum required under Article 67-1 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended, was not achieved for the Extraordinary General Meeting held on Friday 11 March 2016, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held on Friday *April 15, 2016* at 11.00 a.m. CET, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

Update of the Articles of Association as follows with effect as of 25 April 2016:

1. Article 4:
Transfer of the registered office of the Company in the commune of Luxembourg;
2. Article 8:
 - a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;
 - b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;
 - c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.
3. Article 14(3):
Replacement of "the closing price on the order acceptance date" by "the last known closing price on the valuation day" for the listed assets valuation price;
4. Article 16:
Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director by using the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;
5. Article 19:
Cancellation of the possibility to jointly manage the assets of a sub-fund with the assets of other sub-funds of the Company or other UCI.
Consequently, removal of the second paragraph of the article.
6. Article 20:
Cancellation of the following condition relating to the investment of a sub-fund into another sub-fund of the Company to be compliant with article 181 (8) of the law of 17 December 2010 concerning UCI as amended by the law of 12 July 2013:

There shall be no duplication of management/subscription commissions or redemption between these commissions at the level of the sub-fund that invested in the target sub-fund and this target sub-fund.

7. Article 22:

Replacement of the title of the article "invalidation clause" by "conflict of interest"

8. Article 25:

Transfer the date of the Annual General Meeting of shareholders from the third Friday of April at 2.30 pm to the 25th April at 2.00 pm and for the first time into 2017.

In accordance with Article 67-1 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended, such second extraordinary general meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. Decisions shall be taken by at least two-thirds of the votes cast.

III. PROVISIONS AVAILABLE FOR BOTH MEETINGS

The Meetings will be held at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Shareholders wishing to attend or to be represented at both Meetings are admitted upon proof of their identity and share-blocking certificate. Their intention to participate shall be known at least five business days before both Meetings.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor, the management report, the current prospectus and the draft new articles of association are available at the registered office of the Company. Shareholders may request a copy of these documents. Such request shall be sent by post at the following address : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - or by email to fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016078282/755/70.

Généralpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 31.958.

I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

se tiendra le mercredi 20 avril 2016 à 11:00 du matin CET, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise ;
2. Approbation des comptes annuels pour la période close au 31 Décembre 2015 et de l'affectation des résultats ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

L'assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les résolutions seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, les abstentions n'étant pas prises en compte. Chaque action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix. Les fractions d'actions ne conférant aucun droit de vote.

Et suivi de:

II. SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Vu que le quorum requis par l'Article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, n'a pas été atteint pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2016, une seconde

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le mercredi 20 avril 2016 à 11:30 du matin CET, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

Mise à jour des Statuts comme suit, avec effet à compter du 25 avril 2016 :

1. Article 4 :

Transfert du siège social de la Société dans la commune de Luxembourg ;

2. Article 8 :

- a) Ajout de la possibilité pour le Conseil d'administration d'émettre des actions dématérialisées de la façon décrite dans la Loi du 6 avril 2013 ;
- b) Les actions nominatives seront émises de la façon décrite dans les articles 39 et 40 du " Companies Act " du 10 août 1915, tel que modifié ;
- c) Les actions au porteur seront émises sous une forme immobilisée de la façon décrite dans l'article 42 du " Companies Act " du 10 août 1915, tel que modifié ;

3. Article 14 (c):

Précision et harmonisation du vocable employé par l'utilisation de l'expression " cours de clôture connu " ;

4. Article 19:

Annulation de la possibilité de gérer conjointement les actifs d'un compartiment et les actifs d'autres compartiments de la Société ou d'un autre OPC.

Par conséquent, suppression du troisième paragraphe de l'article 19;

5. Article 20:

Annulation de la condition suivante, relative à l'investissement d'un compartiment dans un autre compartiment de la Société, conformément à l'article 181 (8) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC, telle que modifiée par la loi du 12 juillet 2013 :

Il n'y aura pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du compartiment ayant investi dans le compartiment cible et ce compartiment cible.

6. Article 22:

Remplacement du titre de l'article " clause d'invalidation " par " conflit d'intérêts ".

Conformément à l'article 67-1 du " Companies Act " du 10 août 1915, tel que modifié, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée. Les décisions sont prises au minimum à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

III. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DEUX ASSEMBLEES

Les Assemblées se tiendront au siège de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, bâtiment H2O, bloc A, rez-de-chaussée, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg

Les actionnaires qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'Assemblée seront admis sur présentation d'une pièce d'identité et du certificat de blocage de leurs actions. Leur souhait de participer doit être communiqué au moins cinq jours ouvrés avant l'Assemblée.

Les comptes annuels, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise, le rapport de gestion, le prospectus en vigueur ainsi que le projet de statuts sont disponibles au siège social de la Société. Les actionnaires peuvent demander une copie de ces documents. Cette demande doit être formulée par écrit envoyé par courrier à l'adresse suivante : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - or par email à fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016078283/755/63.

Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.878.

The Board of Directors convenes the Shareholders of the SICAV to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on *5 April 2016* at 11.00 a.m. with the following agenda :

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2015
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Appointment of the Authorised Auditor
6. Statutory Elections

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2016078284/755/19.

Tallon Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 202.678.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Filimon Antonopoulos, born in Athens, Greece, on December 17th, 1971, having his address at 32 Daskaroli Street 16675, Glyfada, Athens, Greece; and

- Ms. Georgia Kontogianni, born in Cholargos, Athens, Greece, on December 16th, 1982, having her address at 381 Mesogeion Avenue 153 43, Agia Paraskevi, Athens, Greece.

Here represented by Peggy Simon, private employee having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established on December 17th, 2015.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1st. Name. There exists a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name “Tallon Group S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company considers that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, as determined in the sole discretion of the manager(s), and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 12,500.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. In addition to the contributions to the Company in the form of share capital, shareholders may also make contributions to own funds not remunerated by new shares recording under the account 115 of the Luxembourg Standard Chart of Accounts to the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3. The managers may be dismissed at any time "ad nutum" (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company, in accordance with article 10.2. of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall meet when convened by one manager.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings

that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, with at least one Category A Manager and one Category B Manager being present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

Art. 12. Conflict of Interests.

12.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.2. Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. Without prejudice to articles 13.2. and 13.4. of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2. of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding. Each share is entitled to one vote.

13.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

14.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than three quarters of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8. However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company.

14.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and end on December thirty-first of such year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Statutory / External auditor.

16.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s)"), who may or may not be shareholders

16.2. To the extent required by the law of December 19th, 2002, on the Luxembourg Trade and Companies Register, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors ("réviseurs d'entreprises agréés").

16.3. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or the board of managers of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19. Applicable law.

19.1. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed as followed:

- Mr. Filimon Antonopoulos has subscribed to five thousand, five hundred and fifty-six (5,556) shares which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of twelve thousand, five hundred (12,500) shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of Global Commodity Investments S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Companies Register, held by Mr. Filimon Antonopoulos, prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of three hundred and eighty-four thousand, one hundred and five Euro (EUR 384,105.-) (the “First Contribution in Kind”); and

- Ms. Georgia Kontogianni has subscribed to six thousand, nine hundred and forty-four (6,944) shares which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of twelve thousand, five hundred (12,500) shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of Vertex Holding S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Companies Register, held by Ms. Georgia Kontogianni, prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of four hundred and eighty-four thousand, four hundred and eighty-two Euro (EUR 484,482.-) (the “Second Contribution in Kind” and together with the First Contribution in Kind, the “Contributions in Kind”).

Proof of the Contributions in Kind’s existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated December 17th, 2015;
- a declaration from Mr. Filimon Antonopoulos, prenamed, dated December 17th, 2015; and
- a declaration from Ms. Georgia Kontogianni, prenamed, dated December 17th, 2015.

Mr. Filimon Antonopoulos, prenamed, declared that:

- he is the sole full legal and beneficial owner of the First Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;

- the First Contribution in Kind is free from any pledge, charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights; and

- all formalities required for the formal transfer of the legal ownership of the First Contribution in Kind are in course.

Ms. Georgia Kontogianni, prenamed, declared that:

- she is the sole full legal and beneficial owner of the Second Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;

- the Second Contribution in Kind is free from any pledge, charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights; and

- all formalities required for the formal transfer of the legal ownership of the Second Contribution in Kind are in course.

The excess amount of three hundred and seventy-eight thousand, five hundred and forty-nine Euro (EUR 378,549.-) of the First Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company and the excess amount of

four hundred and seventy-seven thousand, five hundred and thirty-eight Euro (EUR 477,538.-) of the Second Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Salim Bourekba, born in Haumont, France, on May 11th, 1971, having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Hesam Salameh, born on May 22th, 1988, in Virton, Belgium, having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Sophia Gury, born on January 17th, 1973, in Thionville, France, having her professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the registered office of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- M. Filimon Antonopoulos, né à Athènes, Grèce, le 17 décembre 1971, ayant son adresse au 32 Daskaroli Street 16675, Glyfada, Athènes, Grèce; et

- Mme Georgia Kontogianni, née à Cholargos, Athènes, Grèce, le 16 décembre 1982, ayant son adresse au 381 Mesogeion Avenue 153 43, Agia Paraskevi, Athènes, Grèce.

Ici représentés par Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 17 décembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Tallon Group S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, tels que

déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation, incluant, sans limitation, l'émission de «preferred equity certificates» et des «warrants», convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.4. En plus des apports faits à la Société sous la forme de capital social, les associés auront la possibilité de procéder à des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres enregistrés sous le compte 115 conformément au Plan Comptable Normalisé luxembourgeois.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera (fixeront) la durée de son (leur) mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 10.2. des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, avec au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devant être présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

Art. 12. Conflit d'Intérêt.

12.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

12.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. Sans préjudice des articles 13.2. et 13.4. des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2. des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus des trois quarts du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation

écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14.9. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

16.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s), associés ou non.

16.2. Dans la mesure requise par la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

16.3. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s), qui n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s), nommé(s) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera ses (leurs) pouvoirs et sa (leur) rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, le/les liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 19. Loi Applicable.

19.1. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- M. Filimon Antonopoulos a souscrit à cinq mille cinq cent cinquante-six (5.556) parts sociales qui ont été entièrement libérées par un apport en nature de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant cent pourcent (100%) du capital social de Global Commodity Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, détenues par M. Filimon Antonopoulos, susmentionné, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de trois cent quatre-vingt-quatre mille cent cinq euros (EUR 384.105,-) (le «Premier Apport en Nature»); et

- Mme Georgia Kontogianni a souscrit à six mille neuf cent quarante-quatre (6.944) parts sociales qui ont été entièrement libérées par un apport en nature de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant cent pourcent (100%) du capital social de Vertex Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, détenues par Mme Georgia Kontogianni, susmentionnée, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de quatre cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (EUR 484.482,-) (le «Second Apport en Nature» et, collectivement avec le Premier Apport en Nature, les «Apports en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur des Apports en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société, en date du 17 décembre 2015;
- une déclaration de M. Filimon Antonopoulos, susmentionné, en date du 17 décembre 2015; et
- une déclaration de Mme Georgia Kontogianni, susmentionnée, en date du 17 décembre 2015.

M. Filimon Antonopoulos, susmentionné, a déclaré que:

- il est le seul plein propriétaire du Premier Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement, conventionnellement et librement transmissible;

- le Premier Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers; et

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété juridique du Premier Apport en Nature sont en cours.

Mme Georgia Kontogianni, susmentionnée, a déclaré que:

- elle est la seule pleine propriétaire du Second Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement, conventionnellement et librement transmissible;

- le Second Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers; et

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété juridique du Second Apport en Nature sont en cours.

Le montant excédentaire de trois cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-neuf euros (EUR 378.549,-) du Premier Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société et le montant excédentaire de quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente-huit euros (EUR 477.538,-) du Second Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution ont été estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Décisions des associés

Les associés ont décidé de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- M. Salim Bourekba, né à Haumont, France, le 11 mai 1971, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Hesam Salameh, né le 22 mai 1988, à Virton, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Sophia Gury, née le 17 janvier 1973, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000695/630.

(150239868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Stibium International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 189.868.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «STIBIUM INTERNATIONAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.868 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2994 du 17 août 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Président).

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marylin KRECKE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président déclare:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée, que toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ensemble avec les procurations dûment signées «ne varietur», resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 2. Décharge aux gérants de la Société et au commissaire aux comptes de la Société.
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner avec effet immédiat décharge aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société, de leurs fonctions respectives.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDESCO S.A. une société anonyme avec le siège social au 16, Allée Marcon, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578, en tant que liquidateur de la Société ci-après (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 décembre 2015. 2LAC/2015/29113. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000690/70.

(150239486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 135.826.

Die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Nr. 2 der Satzung der Gesellschaft am *12. April 2016* um 10:00 Uhr in den Räumen der Deka International S.A., 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, statt.

Die Tagesordnung lautet:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2015
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Jahresabschluss, Bericht des Wirtschaftsprüfers und Geschäftsbericht können durch die Aktionäre in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, Deka International S.A., 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg eingesehen werden oder werden den Aktionären auf Verlangen zugesendet.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 04. April 2016 schriftlich anzumelden.

Luxembourg, 1. März 2016

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2016078287/1202/33.

AB European Infrastructure Senior Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.100,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.725.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp., a special limited partnership (société en commandite spéciale), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the law of 13 February 2007 on specialised investment funds ("AB European Infrastructure Debt Fund") acting on behalf of AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (EUR) Portfolio; AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (GBP) Portfolio and AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (JPY) Portfolio, compartments issued with AB European Infrastructure Debt Fund and duly represented by AB Infrastructure Debt Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 197.520 (the "General Partner")

represented by Me Sophie Liberatore, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue a proxy given under private seal.

Which, after having been signed "ne varietur" by the representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "AB European Infrastructure Senior Debt S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Sole shareholder. The Company shall exist as a single shareholder company and all the shares must be held at any time by or on behalf of AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. The provisions of article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law shall therefore apply.

The shares of the Company are not transferable.

Art. 3. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the

issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company may borrow in any form by private placement through the issue of bond whether convertible or not, note, profit participating note, as well as any other type of securities or instrument.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole shareholder deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 6. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fourteen thousand one hundred US Dollars (USD 14,100.-) represented by one hundred and forty-one (141) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder of the Company and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its sole shareholder.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be a shareholder.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a decision of the sole shareholder of the Company, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing,

by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its sole shareholder by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Decision of the sole shareholder. The decisions of the sole shareholder of the Company are adopted by means of written resolutions duly signed by the sole shareholder or by its representative.

The decisions amending the articles of association of the Company are adopted in the way required by the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 10. Sole shareholder voting rights. The sole shareholder of the Company may validly act at any meeting of shareholder before a public notary through a special proxy.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the sole shareholder of the Company at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The sole shareholder of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting

year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the sole shareholder of the Company upon decision of the sole shareholder of the Company.

The share premium account may be distributed to the sole shareholder of the Company upon decision of the sole shareholder of the Company. The sole shareholder of the Company may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be a shareholder and who are appointed by the sole shareholder of the Company who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the sole shareholder of the Company refers to the relevant legislation.

Subscription and payment:

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as aforesaid, has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. acting on behalf of AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (EUR) Portfolio and duly represented by its General Partne	47	USD 4,700.-
AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. acting on behalf of AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (GBP) Portfolio and duly represented by its General Partner	47	USD 4,700.-
AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. acting on behalf of AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (JPY) Portfolio and duly represented by its General Partner	47	USD 4,700.-
Total	141	USD 14,100.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Mrs. Simone THELEN, Senior Vice President, AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 22 July 1961, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
 - Mrs. Virginie PIERLOT, Counsel, AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., born in Nancy, France on 24 December 1977, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
 - Mr. Giovanni CATALDI, Compliance Officer, AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., born in Pisa, Italy on 25 May 1981, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

This document was read to the representative, who is known to the notary by his surname, first name. This original deed was then signed by the representative together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp., une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés («AB European Infrastructure Debt Fund») agissant pour le compte de AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (EUR) Portfolio; AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (GBP) Portfolio et AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (JPY) Portfolio, des compartiments émis par AB European Infrastructure Debt Fund et dûment représenté par AB Infrastructure Debt Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.520 (le «Gérant»),

représentée par Me Sophie Liberatore, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AB European Infrastructure Senior Debt S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Associé unique. La Société est une société unipersonnelle et toutes les parts sociales doivent être détenues, à tout moment, par ou pour le compte de AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV-SIF S.C.Sp. Les dispositions de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront d'application.

Les parts sociales de la Société ne sont pas transférables.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut, en outre, acquérir des prêts, incluant les prêts avec escompte, effectuer des prêts et prêter des fonds sous n'importe quelle forme, avancer des fonds ou faire crédit sous n'importe quelles termes, y compris, sans limitation, résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de toute participation ou titre de créance de toute nature à toute personne ou entité qu'elle juge convenable par rapport à toute entreprise immobilière ou fonds immobilier. La Société peut effectuer des swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et transactions similaires et sans préjudice des généralités de ce qui précède, utiliser toutes techniques et instruments relatifs à son activité immobilière. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, sûretés et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et / ou sûreté accordée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut entreprendre toutes les fonctions nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris, sans limitation, le rôle d'arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. La Société n'entreprendra pas cette activité de prêt ou d'acquisition de dette immobilière d'une façon qui nécessiterait qu'elle soit réglementée d'après la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, ou n'importe quelle autre législation la modifiant ou la remplaçant.

La Société peut emprunter sous toute forme par voie de placement privé à travers l'émission d'obligations convertibles ou non, de titres de créance (notes) et de prêts avec participation au bénéfice (profit participating notes), ainsi que toute autre sorte de titres ou instruments.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique de la Société délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la

communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 6. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille cent US Dollars (USD 14.100,-) représenté par cent quarante et une (141) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé unique de la Société et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de l'associé unique de la Société.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'associé unique de la Société, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de son associé unique en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Décision de l'associé unique. Les décisions de l'associé unique de la Société sont adoptées par résolutions écrites dûment signées par l'associé unique ou par son représentant.

Les décisions modifiant les statuts de la Société sont adoptées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Droits de vote de l'associé unique. L'associé unique de la Société peut se faire valablement représenter aux assemblées de l'associé par-devant notaire par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour l'associé unique de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

L'associé unique de la Société peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué à l'associé unique par décision prise par l'associé unique de la Société.

Le compte de prime d'émission peut être distribué à l'associé unique de la Société par décision prise par l'associé unique de la Société. L'associé unique de la Société peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé ou non et qui sont nommés par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV - SIF S.C.Sp. agissant pour le compte de AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV - SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (EUR) Portfolio et dûment représenté par son Gérant	47	USD 4.700,-
AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV - SIF S.C.Sp. agissant pour le compte de AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV - SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (GBP) Portfolio et dûment représenté par son Gérant	47	USD 4.700,-

AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV - SIF S.C.Sp. agissant pour le compte de AB European Infrastructure Debt Fund, SICAV - SIF S.C.Sp. - European Infrastructure Debt (JPY) Portfolio et dûment représenté par son Gérant	47	USD 4.700,-
Total	141	USD 14.100,-

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique:

Et aussitôt, l'associé unique, représenté comme ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Madame Simone THELEN, Senior Vice President, AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., née à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg le 22 juillet 1961, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Madame Virginie PIERLOT, Counsel, AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., née à Nancy, France le 24 décembre 1977, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Monsieur Giovanni CATALDI, Compliance Officer, AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., né à Pise, Italie le 25 mai 1981, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, ladite mandataire a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: S. LIBERATORE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36765. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000842/409.

(150240832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Ramius Special Alternative Program, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.239.

Notice is hereby given that, as the extraordinary general meeting of shareholders of the Fund held on 24 February 2016 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "2nd EGM") will be held at the registered office of the Company on *30 March 2016* at 3:00 p.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following:

Agenda

SOLE RESOLUTION

i. Amendment of article 9 of the Articles in order to change the date of the annual general meeting to the last business day of the month of June at 4:00 pm. and deletion of the first sentence of the second paragraph of article 9 of the Articles.

ii. Insertion after the final paragraph of article 10 of the Articles of three new paragraphs so as to allow shareholders of the Company to also attend meetings via video or telephone conference, and to vote by mail.

iii. Insertion of a new item (7) in section II of article 22 of the Articles in order to introduce and explain the method of valuation of total return swaps.

iv. Insertion before the last paragraph of article 23 of the Articles of a new item (h) so as to allow the Company to suspend the determination of the net asset value in case of a suspension of the calculation of an index underlying a financial derivative instrument representing a material part of the assets of a compartment of the Company.

v. Restatement of article 28 of the Articles in order to update the Articles as a consequence of an earlier modification of the denomination of the Company.

vi. Amendment of article 32 of the Articles in order to update the Articles as a consequence of an earlier modification of the denomination of the Investment Manager of the Company.

vii. Replacement of the term "Custodian" by the term "Depository" in the Articles in accordance with the amended Law of 13 February 2007.

viii. Deletion of the French translation of the Articles in accordance with article 26 (2) of the amended Law of 13 February 2007.

There will be no quorum required to validly deliberate on the agenda and resolution on the agenda will be taken at a majority of 2/3 of the votes cast at the 2nd EGM. Each share is entitled to one vote. Proxies are available at the registered office of the Company.

Référence de publication: 2016071338/755/34.

Paxedi S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 24 mars 2016 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016073786/833/17.

**Brookfield Office Properties (Luxembourg) Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Brookfield Properties (Luxembourg) Branch).**

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.613.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

1/ La société de droit étranger ayant établi la succursale à Luxembourg, suite à une amalgamation en vertu de la loi canadienne sur les sociétés par actions, a changé:

- sa dénomination en Brookfield Office Properties Inc.,
- son numéro d'immatriculation auprès des services gouvernementaux, qui est désormais le numéro 8914095,

2/ la composition du conseil d'administration de la société de droit étranger a été modifiée comme suit:

- les mandats des administrateurs Brett M. Fox, Jan Sucharda et Thomas Farley ont pris fin le 28 août 2015;
- les personnes suivantes ont été nommées comme nouveaux administrateurs depuis le 28 août 2015:
 - Saul Shulman, né le 28 octobre 1938 à Klimontov, Pologne, demeurant professionnellement à 95, St. Clair Avenue West, Suite 1403, Toronto, Ontario, Canada, M4V 1N6;
 - Robert L. Stelzl, né le 14 août 1945 à Milwaukee, Wisconsin (USA), demeurant professionnellement à 11661, San Vicente Boulevard, #406, Los Angeles, 90049 Californie (USA);
 - Denis A. Turcotte, né le 9 juillet 1961 à Beardmore, Ontario, Canada, demeurant professionnellement à 1, Toronto Street, Suite 600, Toronto, Ontario, Canada, M5C 2W4

3/ Suite à cette amalgamation, le nom de la succursale a été modifié en «Brookfield Office Properties (Luxembourg) Branch».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212108/26.

(150238517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Navico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 156.415.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *24 mars 2016* à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016073787/833/17.

Filalou S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.114.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *24 mars 2016* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016073789/833/18.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra 1, rue de la Brasserie à Diekirch, le mercredi *23 mars 2016* à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2015.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2016.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016074483/17.

Xerys Luxembourg GP S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 202.688.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Xerys SA, société anonyme de droit suisse, au capital de 100.000 francs suisses, dont le siège social est sis Chemin de la Clergère 23, 1009 PULLY immatriculée au registre du commerce du Canton de Vaud sous le numéro CHE-109.382.808, dûment représentée par Maître Catherine Martougin, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme Juridique. Il existe une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont la dénomination est «Xerys Luxembourg GP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion desdites participations. La Société pourra plus particulièrement acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou de toute autre manière des effets, des actions ou d'autres titres de participation, des obligations garanties, des obligations non garanties, des certificats de dépôt et d'autres instruments de dette et d'une manière plus générale, tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société sera plus particulièrement désignée et agira en qualité d'associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite dans laquelle elle détient des participations et/ou des actions.

2.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par le biais d'un placement privé uniquement, des billets, des obligations et tous types de titres d'emprunt et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris de manière non limitative, le produit d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société pourra également octroyer des garanties et gager, transférer, grever ou créer autrement et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs aux fins de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, d'une manière générale, pour son propre avantage et celui de toute autre société ou personne. Afin que nul doute ne subsiste, la Société ne pourra pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

2.4 La Société pourra utiliser toutes les techniques et tous les instruments aux fins de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques liés au crédit, l'exposition au taux de change, les risques liés au taux d'intérêt et d'autres risques.

2.5 La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions se rapportant à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favoriseront ou se rapporteront à son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale.

6.2. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1. Un registre des parts sociales sera conservé au siège social de la Société, où il sera librement accessible pour consultation par tout associé. Le registre contiendra toutes les informations exigées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Un certificat d'enregistrement pourra être émis à la demande et aux frais de l'associé concerné.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4. Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6. En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3. Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres, désignés par l'assemblée générale des associés comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

13.2. Les gérants de catégorie B seront choisis parmi des candidats, personnes physiques, qui ne présentent aucun lien capitalistique avec l'un des associés ou l'une de leurs filiales ou société mère et qui devront résider professionnellement au Luxembourg. Les gérants de catégorie B seront au moins au nombre de deux (2) et représenteront en tout état de cause au moins la moitié des membres du conseil de gérance.

13.3. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Toutefois en cas de révocation d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie B faisant tomber le nombre de gérants de catégorie B en-dessous de deux (2), les associés devront procéder à la nomination d'un ou plusieurs nouveau(x) gérant(s) de catégorie B afin d'y remédier.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné (par tout moyen y compris par courrier électronique) aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3. Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4. Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, y compris au moins un gérant de chaque catégorie.

17.6. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7. Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par tout gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par tout gérant.

Art. 19. Rapport avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). La Société pourra nommer un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1. Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3. Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5. Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6. Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2. Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi, et plus généralement avec le droit luxembourgeois qui régit la Société.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Xerys SA, susmentionnée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - i. Xerys SA, pré-mentionnée, représentée par M. Jacques Simonnet, né à Concarneau (France), le 10 mai 1966, résidant professionnellement au 8 rue du Beau Soleil à Pully (Suisse), en tant que gérant de catégorie A;
 - ii. M. Jean-Paul Foity, né à La Sône (France), le 6 Décembre 1945, résidant professionnellement au 7 rue du Vieux Collège à Genève (Suisse), en tant que gérant de catégorie A;
 - iii. M. Raphaël Bonfiglioli, né à Tubize (Belgique), le 8 novembre 1975, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et
 - iv. Mme Alexandra Dalluge, née à Heimiswil (Suisse), le 21 juin 1989, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 novembre 2015. 2LAC/2015/27164. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000768/268.

(150239985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

UniInstitutional EM Corporate Bonds Low Duration Sustainable, Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Verwaltungsreglement, welches am 20. Januar 2016 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Januar 2016.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016057123/10.

(160016791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

UniInstitutional EM Corporate Bonds Low Duration Sustainable, Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Sonderreglement, welches am 20. Januar 2016 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Januar 2016.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016057124/10.

(160016792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

LFP S&P Capital IQ Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.917.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of February,

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

Is held:

An extraordinary general meeting of the shareholders of "LFP S&P Capital IQ Fund", a public limited company société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9th August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2102 of 24th August 2012, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.917.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11th October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3222 of 18th December 2013.

The meeting is declared open at 2.30 p.m. with Ms Vinciane ALEXANDRE, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed Ms Roza DIMITROVA, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutineer Ms Aline BIEJ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company, as from the first January 2016 (or such later date as the Board of Directors in case the removal of the domiciliary agent of the Company would delay), from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Subsequent amendment of Article 4 first paragraph of the articles of association with effect from the effective date of transfer of the registered office; granting the Board of Directors the power to complete all the formalities required for recording or, where applicable, changing the date of the effective date of transfer of the registered office of the Company in case the removal of the domiciliary agent of the Company would delay;

Subsequent amendment of Article 4 first paragraph of the articles of association; granting the general meeting of shareholders of the Company or the Board of Director, if and to the extent permitted by law, to transfer the registered office

to any other commune in the Grand Duchy of Luxembourg; granting the Board of Directors to transfer the registered office of the Company within the same commune.

2. Amendment of Article 13 second paragraph referring to the Annual General meeting. The second paragraph shall be reworded as follows:

“The Annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other location in Luxembourg that shall be stipulated in the convocation, (...)”

II.- That the general meeting has been convened by registered mail sent to the shareholders on 8th February 2016, and that the convening notices have been published in the Memorial C number 167 on 22nd January 2016 and number 342 on 8th February 2016, in the Luxemburger Wort and in the Tageblatt on 22nd January 2016 as well as on 8th February 2016.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

According to the attendance list, out of 189 181,831 shares in issue, 61 212 shares are represented.

IV. That a first extraordinary general meeting with the same agenda had been held on 3rd December 2015 where the quorum conditions in order to vote the items on the agenda were not fulfilled.

The second extraordinary general meeting can, in accordance with the provisions of article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, validly deliberate whatever proportion of the share capital is present or represented.

V. As a consequence, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda regardless of the number of shares represented at the meeting.

Then the general meeting after deliberation takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy and consequently to amend the first paragraph of article 4 of the Articles of Association, with effect on 1st January 2016. The first paragraph of Article 4 will be read as follows:

“ **Art. 4. Registered office. (first paragraph).** The Registered Office is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. The Registered Office may be transferred to any other commune in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation or by decision of the Board of Directors, if and to the extent permitted by law. It may be transferred within the same commune by decision of the Board of Directors of the Company.”

This resolution is adopted by 61 212 vote(s) in favour, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Second resolution

The general meeting resolves to amend the second paragraph of Article 13 of the Articles of Association, which will be read as follows, with effect on 1st January 2016:

“ **Art. 13. General meetings of shareholders. (second paragraph).** The Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company or at any other location in Luxembourg that shall be stipulated in the convocation, the third Wednesday of May at 3.30 pm. In the event that this day is a public holiday or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held the first subsequent day that banks are open. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors states without appeal that exceptional circumstances require such a move.”

This resolution is adopted by 61 212 vote(s) in favour, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

No further item being on the agenda of the meeting, the meeting is closed.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: V. ALEXANDRE, R. DIMITROVA, A. BIEJ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 29 février 2016. 1LAC / 2016 / 6521. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075383/86.

(160040045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

NEXT AM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Hesperange, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.626.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of February,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing at Luxembourg.

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of NEXT AM FUND (hereafter referred to as the “Company”), an investment company with variable share capital, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 168.626, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3rd May, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 25th May 2012, under number 1305.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 18th February 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5th May 2013, under number 1099.

The meeting is declared open at 2.45p.m. with Ms Vinciane ALEXANDRE, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed Ms Roza DIMITROVA, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutineer Ms Aline BIEJ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company, as from the first January 2016 (or such later date as the Board of Directors in case the removal of the domiciliary agent of the Company would delay), from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Subsequent amendment of Article 4 first paragraph of the articles of association with effect from the effective date of transfer of the registered office; granting the Board of Directors the power to complete all the formalities required for recording or, where applicable, changing the date of the effective date of transfer of the registered office of the Company in case the removal of the domiciliary agent of the Company would delay;

Subsequent amendments of Article 4 first paragraph of the articles of association; granting the general meeting of shareholders of the Company or the Board of Directors, if and to the extent permitted by law, to transfer the registered office to any other commune in the Grand Duchy of Luxembourg; granting the Board of Directors to transfer the registered office of the Company within the same commune.

2. Amendment of Article 13 second paragraph referring to the Annual General meeting. The second paragraph shall be reworded as follows:

“The Annual General Meeting will be held in the commune of the registered office of the Company or at the place indicated in the notice, (...)”

II.- That the general meeting has been convened by registered mail sent to the shareholders on 8th February 2016, and that the convening notices have been published in the Memorial C number 167 on 22nd January 2016 and number 342 on 8th February 2016, in the Luxemburger Wort and in the Tageblatt on 22nd January 2016 as well as on 8th February 2016.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

According to the attendance list, out of 59 581.11 shares in issue, 149 shares are represented.

IV. That a first extraordinary general meeting with the same agenda had been held on 3rd December 2015 where the quorum conditions in order to vote the items on the agenda were not fulfilled.

The second extraordinary general meeting can, in accordance with the provisions of article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, validly deliberate whatever proportion of the share capital is present or represented.

V. As a consequence, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda regardless of the number of shares represented at the meeting.

Then the general meeting after deliberation takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy and consequently to amend the first paragraph of article 4 of the Articles of Association, with effect on 1st January 2016. The first paragraph of Article 4 will be read as follows:

“ **Art. 4. Registered office. (first paragraph).** The Registered Office is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. The Registered Office may be transferred to any other commune in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation or by decision of the Board of Directors, if and to the extent permitted by law. It may be transferred within the same commune by decision of the Board of Directors of the Company.”

This resolution is adopted by 149 vote(s) in favour, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

Second resolution

The general meeting resolves to amend the second paragraph of Article 13 of the Articles of Association, which will be read as follows, with effect on 1st January 2016:

“ **Art. 13. General meetings of Shareholders. (second paragraph).** The Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company or at any other location in Luxembourg that shall be stipulated in the convocation, the third Tuesday of May at 03.00 pm. In the event that this day is a public holiday or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held the first subsequent day that banks are open. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors states without appeal that exceptional circumstances require such a move.”

This resolution is adopted by 149 vote(s) in favour, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

No further item being on the agenda of the meeting, the meeting is closed.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: V. ALEXANDRE, R. DIMITROVA, A. BIEJ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 29 février 2016. 1LAC / 2016 / 6522. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075461/87.

(160040043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Agropar, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.296.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Steinsel, le 8 mars 2016.

Claudine Denis-Kaminski.

Référence de publication: 2016076251/10.

(160041418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Hermesco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 30.977.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Steinsel, le 8 mars 2016.

Claudine Denis-Kaminski.

Référence de publication: 2016076546/10.

(160041417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Hobaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 36.239.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Steinsel, le 8 mars 2016.

Claudine Denis-Kaminski.

Référence de publication: 2016076549/10.

(160041424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

F&B Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 183.761.

L'an deux mille seize, le dix-sept février.

Pardevant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "F&B INVESTMENTS S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 183761, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la dénomination de "CARAJOS DEVELOPMENT SA" par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 664 du 13 mars 2014.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte de Maître Martine SCHAEFFER, préqualifiée, en date du 6 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3454 du 19 novembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un millions euros (EUR 1.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) pour le ramener de son montant actuel d'un million euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), par rachat de deux mille (2.000) actions propres détenues nominativement par la société PHELISORA LIMITED, ayant son siège social à 1, Iakovou Tompazi, Vashiotis Business Center, 1st floor, Flat/Office 101, Neapoli, 3107 Limassol, Chypre et avec annulation correspondante du nombre d'actions propres ainsi acquises.

2. Mandat à donner au conseil d'administration aux fins de formaliser l'opération de rachat d'actions propres visée au point 1 de l'ordre du jour de la présente assemblée.

3. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) pour le ramener de son montant actuel de un million euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), par rachat des deux mille (2.000) actions propres détenues nominativement par la société PHELISORA LIMITED ayant son siège social à 1, Iakovou Tompazi, Vashiotis Business Center, 1st floor, Flat/Office 101, Neapoli, 3107 Limassol, Chypre et avec annulation correspondante du nombre d'actions propres ainsi acquises.

La réduction de capital susmentionnée est régie par les articles 69 et 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de sorte que le paiement relatif à l'opération de rachat d'actions propres visée au point 1 de l'ordre du jour pourra intervenir passé le délai d'un mois à compter de la publication du présent acte au Mémorial.

Deuxième résolution

Mandat est donné au conseil d'administration aux fins de formaliser, par la signature d'un contrat de cession, l'opération de rachat d'actions propres visée au point 1 de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 3.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) divisé en huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6136. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016077162/67.

(160042296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

IP Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.308.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Steinsel, le 8 mars 2016.

Claudine Denis-Kaminski.

Référence de publication: 2016076587/10.

(160041423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Scheffer Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 41.858.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Steinsel, le 8 mars 2016.

Claudine Denis-Kaminski.

Référence de publication: 2016076801/10.

(160041429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Venoge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 168.873.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Steinsel, le 8 mars 2016.

Claudine Denis-Kaminski.

Référence de publication: 2016076893/10.

(160041428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Allianz Global Investors GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.855.

Mitteilung an die Anteilhaber

Die Allianz Global Investors GmbH (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass per 22. Februar 2016 die folgenden Fonds verschmolzen wurden:

• ISIN	WKN	Fondsname	Anteilklasse	Status
LU0340576999	A0NBBJ	Allianz Global Investors Fund IV - Allianz Euro Protect Short Horizon	PT (EUR)	untergegangener Teilfonds
LU1132057099	A12D91	Allianz Global Investors Fund - Allianz Treasury Short Term Plus Euro	P2 (EUR)	aufnehmender Teilfonds

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Umbrella-Fonds Allianz Global Investors Fund IV sowie der letzte Teilfonds Allianz Global Investors Fund IV - Allianz Euro Protect Short Horizon aufgelöst.

März 2016

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016078285/755/24.

Schroder Selection, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de Schroder Selection effectif au 15 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016078164/9.

(160043121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Schroder Selection, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Schroder Selection coordonné au 15 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016078165/9.

(160043122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Schroder SMBC Global Bond Series, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de Schroder SMBC Global Bond Series effectif au 15 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016078166/9.

(160043148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Schroder SMBC Global Bond Series, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion Schroder SMBC Global Bond Series coordonné au 15 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016078167/9.

(160043149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Allianz Global Investors Fund IX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Mitteilung an die Anteilhaber

Der Allianz Global Investors Fund IX gibt bekannt, dass per 22. Februar 2016 die folgenden Fonds verschmolzen wurden:

ISIN	WKN	Fondsname	Anteilklasse	Status
LU0092156115	988466	Allianz Global Investors Fund IX - Allianz Money Market Euro	AT (EUR)	untergegangener Teilfonds
LU0178431259	592694	Allianz Global Investors Fund - Allianz Treasury Short Term Plus Euro	A (EUR)	aufnehmender Teilfonds

Aufgrund der Verschmelzung wurde der Teilfonds Allianz Global Investors Fund IX - Allianz Money Market Euro aufgelöst.

März 2016

Allianz Global Investors Fund IX

Référence de publication: 2016078286/755/24.

Caribe Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

RECTIFICATIF

Dans l'en-tête de la publication de la mention de dépôt des comptes annuels au 31-12-2014, à la page 34175 du Mémorial C n° 712 du 9 mars 2016, il y a lieu de corriger comme suit la première ligne:

- au lieu de:

"Caribe Holding S.A., Société Anonyme.",

- lire:

"Caribe Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial."

Dans le sommaire du même Mémorial, à la page 34129 il faut corriger la dénomination de la société:

- au lieu de:

"Caribe Holding S.A. ...34175",

- lire:

"Caribe Holding S.A. SPF ... 34175"

Référence de publication: 2016078279/19.

HLSS Luxco 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.258.240,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.926.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HLSS Advances Acquisition Corp., a corporation having its registered address at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5717845 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk with professional address is in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in varietur* by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds seventy-two million two hundred and fifty-eight thousand two hundred and forty (72,258,240) shares with a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up and representing all issued and outstanding shares of HLSS Luxco 1A S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180926 and having a share capital of seventy-two million four hundred one thousand three hundred United States dollars (USD 72,258,240) (the Company).

II. The Company was incorporated on October 7, 2013, pursuant to a deed drawn up by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) number 3015 pages 144690 and seq. of November 28, 2014. The Company's articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on June 25, 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial* under number 2359, pages 113211 and seq. on September 3, 2014.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (*liquidation volontaire*).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, Tomáš Lichý, born on November 25, 1972, in Ostrava, Czech Republic, having his professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments, in kind and/or in cash, of the liquidation proceeds (*avances sur boni de liquidation*) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

HLSS Advances Acquisition Corp., une société dont le siège social se situe à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du secrétaire d'état de l'Etat de Delaware sous le numéro 5717845 (l'Associé Unique),

ici représenté par Regis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient soixante-douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent quarante (72.258.240) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant l'intégralité des parts sociales émises et en circulation de HLSS Luxco 1A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180926 et disposant d'un capital social s'élevant à soixante-douze millions deux cent cinquante-huit mille deux cent quarante dollars américains (USD 72.258.240,-) (la Société).

II. La Société a été constituée le 7 octobre 2013 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 3015 pages 144690 et suivantes du 28 novembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 juin 2014, suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial numéro 2359 pages 113211 et suivantes du 3 septembre 2014.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Tomáš Lichý, né le 25 novembre 1972, à Ostrava, République tchèque, dont l'adresse professionnelle se situe au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé, sous sa seule signature pour la réalisation de sa mission, à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société, et à la réalisation des actifs de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à procéder à des avances sur le boni de liquidation, en numéraire et/ou en nature, au profit de l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi, sous réserve de l'établissement de comptes intérimaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'instruire le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et en échange des contreparties les meilleures, tous les actifs de la Société et de payer l'intégralité du passif de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de quelconque forme qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à un montant approximatif de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, sur demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé avec nous, notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41431. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001202/123.

(150240456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Kwintet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.469.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Kwintet International S.à r.l." (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, incorporated by deed enacted on November 7, 2005, R.C.S. Luxembourg number B 112.469 and which articles have been amended for the last time by deed enacted on November 3, 2014, published in the Memorial C number 3721 of December 4, 2014.

The meeting is opened at 09:30 o'clock am, with Mrs Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique PETIT, private employee, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute. The shareholders present or represented hereby declare that they are waiving any convening formalities.

II. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following and the shareholders recognise that they have had notice of the agenda prior to the meeting:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine DESSOY, Avocat à la Cour, having her professional address at L- 1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Third resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10:00 o'clock am.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre

Par-devant Me Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Kwintet International S.à r.l." (ci-dessous la «Société»), ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, constituée suivant acte reçu le 7 novembre 2005, inscrite au Registre des Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 112.469 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 3 novembre 2014, publié au Mémorial C N° 3721 du 4 décembre 2014.

La séance est ouverte à 09:30 heures sous la présidence de Catherine DESSOY, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique PETIT, employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les associés présents ou représentés déclarent renoncer à toutes formalités de convocation.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, les associés présents ou représentés reconnaissant avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la réunion:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme en tant que liquidateur:

Maître Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L- 1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 21 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22197. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000388/119.

(150239641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

European Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2016001042/12.

(150240101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.
